

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/99/.....⁰¹⁹/AN

RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE
PRET N° 566 DU 15 JUIN 1999, CONCLU ENTRE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE FONDS
KOWEITEN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ARABE (FKD).

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE:

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses Articles 59
et 77;

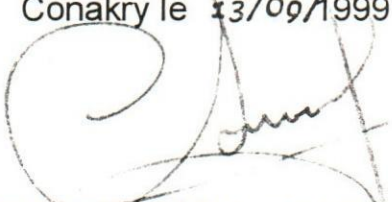
Après en avoir délibéré, adopte:

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit:

ARTICLE 1er: Est ratifié et promulgué l'Accord de Prêt n° 566 signé le
15 juin 1999, entre le Gouvernement de la République de Guinée et le
Fonds Koweïtien de Développement Economique Arabe (FKD), mettant à
la disposition de la Guinée un Prêt de quatre millions sept cent mille
Dinars Koweïtiens (4.700.000 DK) pour le financement du Projet de
bitumage de la Route KANKAN-KOUREMALE.

ARTICLE 2: La présente Loi sera enregistrée, publiée au journal Officiel
de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry le 13/09/1999


GENERAL LANSANA CONTE